



Malfaçon sur maison individuelle

Par **jjgamaïn**, le 10/09/2008 à 17:18

Bonjour,
Depuis la livraison de ma maison (03/2008) j'ai signalé au constructeur que le carrelage se décollait dans toutes les pièces, il est venu constater, reconnaît qu'il faut tout refaire (par courrier), mais ne fait rien.
Quelle la marche à suivre pour qu'il se décide à intervenir
Merci de vos réponses

Par **Marion2**, le 10/09/2008 à 17:20

Vous lui envoyez une mise en demeure d'effectuer les travaux (vous fixez une date butoir).
Courrier à envoyer en recommandé A/R
Bon courage

Par **jjgamaïn**, le 10/09/2008 à 17:21

merci pour la réponse, mais après cette mise en demeure si rien ne bouge

Par **Marion2**, le 10/09/2008 à 18:53

Vous mentionnez dans votre mise en demeure que sans nouvelle de sa part après la date fixée, vous l'assignez au tribunal, et ce, sans rappel de votre part.
Il est dans son tort, il le sait et il devrait se manifester.
Cordialement.

Par **jgmain**, le **11/09/2008** à **09:08**

Bonjour,
Encore merci pour vos réponses, mais je souhaiterai plus de précisions, devant quel tribunal faudrait-il l'assigner et quelles sont les démarches, faut-il missionner un expert avant l'assignation ou bien attendre que la procédure suive son cours
cordialement

Par **Marion2**, le **11/09/2008** à **12:11**

Si vraiment vous devez assigner l'artisan, contactez votre assurance habitation, vous devez, en principe, bénéficier d'une protection juridique